



PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 7 octobre 2014

Présidence: Laurent Théodore

Ouverture: 20h00

Appel: 49 membres présents, 5 membres excusés, 1 membre absent

Le quorum est atteint: 89%

Excusés	
	Yves Guisolan
	Loïc Haldimann
	Christian Hay
	Christian Hochstrasser
	Aude Weber Mayerat
Non excusé	
	Arbenita Zejna

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 2 septembre 2014.
2. Communications du président.
3. Dépôt du préavis municipal N° 57/11-16 – Budget de fonctionnement 2015. Sera traité par la Cofin.
4. Dépôt du préavis municipal N° 58/11-16 – Demande d'un crédit de construction pour la réalisation des aménagements extérieurs du complexe scolaire du Martinet – Nomination d'une commission.
5. Dépôt du préavis municipal N° 59/11-16 – Octroi d'un droit de superficie en faveur de l'ASPAIRE pour les bâtiments scolaires du Martinet D et E sis sur les parcelles N° 259, 278 et 737 – Nomination d'une commission.
6. Préavis municipal N° 56/11-16 – Arrêté d'imposition pour l'année 2015 – Rapport de la Cofin et prise de décision.
7. Réponse de la Municipalité à la question de M. Nicolas Walter demandant la gratuité de la 1^{ère} heure de stationnement sur les parkings payants de la commune de Rolle.
8. Postulat de M. Christian Hochstrasser : traçage d'une ligne sécuritaire sur le long de la rue Promenade John-Berney.
9. Association intercommunales – Informations par les délégués.
10. Divers et propositions individuelles.

Le président entame la séance par l'assermentation de Mme Mirka Lessi (PSRV), en remplacement de M. Shpetim Dzelili.

Il passe ensuite à l'approbation de l'ordre du jour en mentionnant qu'il donnera la parole à la Municipalité dans ses propres communications. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.



1. Procès-verbal de la séance du 2 septembre 2014.

Le procès-verbal est accepté à la majorité tel que présenté.

2. Communications du président.

Le Président procède à la lecture de la lettre de démission de sa fonction de conseiller, de M. Shpetim Dzelili.

Il informe également de la démission de M. Christian Hay (élu à la CoFin) de son poste à la commission de naturalisation; il y sera remplacé par M. François Monod. Le président remercie ces deux conseillers de leur engagement passé et futur.

Il passe alors la parole à M. Echenard qui s'exprime au sujet du déroulement des travaux de la Grand Rue. En date du 30 septembre dernier, une séance d'information a eu lieu à ce sujet au Casino. Il est à retenir qu'en mai 2015, tout le côté lac de la Grand Rue sera terminé au niveau des trottoirs et de leur revêtement en granit. En juin 2015, ce sera également le cas de tout le côté ouest, de la rue du Temple à la place de la Harpe. Avant le 30 septembre a eu lieu une séance de chantier ouverte à laquelle environ 70 personnes ont participé et ont pu suivre les guides; certains commerces sont restés ouverts et la séance s'est poursuivie au-delà de 20 heures.

La situation des travaux se présente comme suit pour la finition des trottoirs: de la ruelle des Halles jusqu'au passage Vuillermet, ce sera terminé au mois de mars 2015. La pose des dalles en granit à la ruelle des Halles se fera tout prochainement. Cette étape se poursuivra à la rue du Port jusqu'en avril 2015 et en parallèle, en avril 2015, jusqu'à la ruelle des Prud'hommes. A Pâques 2015, un gros secteur sera ainsi terminé. En mai 2015, ce sera également terminé jusqu'au premier giratoire à l'avenue de la Gare devant la place des Tilleuls.

Pour la chaussée Jura, l'infrastructure routière et les réseaux sont terminés; il s'agit juste de raccorder, et les raccordements privés se feront de fin octobre à fin novembre 2014. Ces mêmes raccordements, de la rue du Temple jusqu'au bâtiment communal se feront de début novembre à début décembre, et se poursuivront dans le dernier secteur ouest de mi-novembre à mi-décembre. Au début janvier 2015, il s'agira d'attaquer le giratoire et tous les trottoirs côté Jura entre les giratoires Châtelain et avenue de la Gare; ces secteurs n'ont pas encore été touchés par les travaux Grand Rue et les parkings sont accessibles actuellement mais une période plus difficile s'annonce pour ce secteur dès janvier 2015. Durant cette phase, il y aura un sens unique dans le sens de la descente de l'avenue de la Gare et sens montant avenue Châtelain afin de pouvoir finaliser le giratoire. Ce secteur sera terminé dès mai 2015. De mars à mai, pose des trottoirs en granit du bas de la rue du Temple jusqu'au passage Vuillermet, et de Pâques à juin jusqu'à la place de la Harpe. Au mois de juin, tout le côté ouest sera terminé. Au mois d'août, les trottoirs côté lac seront posés. Cette présentation illustrée est disponible et téléchargeable depuis le site internet de la commune de Rolle.

3. Dépôt du préavis municipal N° 57/11-16 – Budget de fonctionnement 2015.

Sera traité par la Cofin.

4. Dépôt du préavis municipal N° 58/11-16 – Demande d'un crédit de construction pour la réalisation des aménagements extérieurs du complexe scolaire du Martinet .

Les membres de la commission sont les suivants: Mme Fries, présidente; M. Petit, rapporteur; Mmes Lessi, Zejna, MM. Ansermoz, Micello, Monod.

La composition de la commission est adoptée à l'unanimité.



5. Dépôt du préavis municipal N° 59/11-16 – Octroi d'un droit de superficie en faveur de l'ASPAIRE pour les bâtiments scolaires du Martinet D et E sis sur les parcelles N° 259, 278 et 737.

Les membres de la commission sont les suivants: Mmes Gentile, Safi, MM. Buvelot, Haldimann, Lecoultré, Monod, Schatzmann.

La composition de la commission est adoptée à la majorité.

6. Préavis municipal N° 56/11-16 – Arrêté d'imposition pour l'année 2015 – Rapport de la Cofin et prise de décision.

M. Barras, président-rapporteur de la commission, lit les conclusions du rapport contraires à celles du préavis. Le président ouvre la discussion sur le fond et invite le syndic à développer une présentation de ses arguments en faveur du nouvel arrêté d'imposition.

Le syndic, qui n'a pas été surpris par les conclusions du rapport de la Cofin, a tout de même buté sur les deux premières phrases des « arguments contre l'augmentation d'impôts » de ce rapport car le financement de projets n'est plus à démontrer (Grand Rue, Collège du Martinet – construction et rénovation – caserne des pompiers, crèche-garderie La Barcarolle).

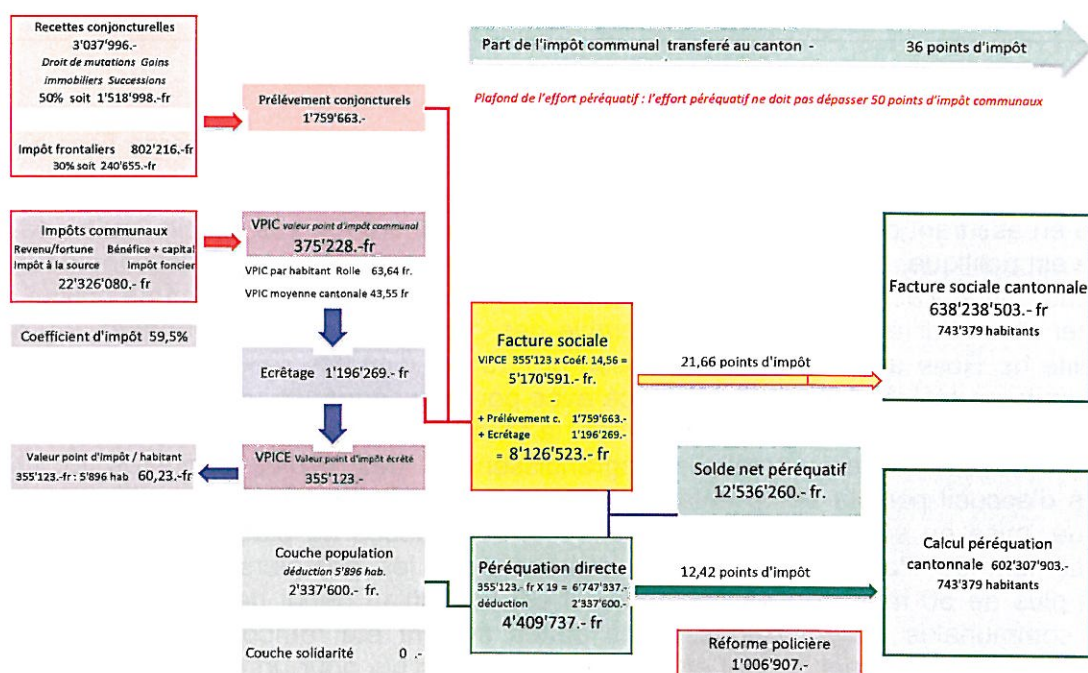
Il passe alors en revue, ainsi qu'il l'a déjà fait auprès de la Cofin, divers points des finances communales, tels que les actifs au bilan par le patrimoine financier et le patrimoine administratif, explique l'autofinancement et l'amortissement et le pourquoi de l'emprunt de 6'895'000.- contracté en 2013, les chiffres des comptes d'investissement et de fonctionnement, présente le tableau de l'évolution des emprunts au 31.12.2013 et commente la partie « impôts » du budget 2015. Il passe ensuite au problème de la péréquation, selon tableau ci-dessous, et de la facture sociale.

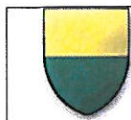
1

Vision systémique de la péréquation 2013 selon analyse BDO des comptes 2013



COMMUNE DE ROLLE





Dans le programme Phisa Plan des paramètres ont été introduits, tels que l'augmentation des habitants jusqu'en 2019, les rentrées fiscales de 1% chaque année (moyenne rolloise de ces dernières années, le Canton comptant plutôt 2%), l'augmentation des charges engendrées par l'amortissement des écoles, etc, afin d'établir un tableau de simulations selon diverses projections pour l'année 2019; voir tableau ci-dessous.

COMPARAISONS RESULTAT 2019 - AVEC TAUX 55% à 79%					
Année	2019	2019	2019	2019	2019
Taux communal	55%	59,5%	64%	68%	79%
Charges épurées	50'409'000.-	49'940'000	49'784'000.-	49'545'000.-	46'849'000.-
Revenus épurés	46'631'000.-	48'943'000.-	49'550'000.-	50'841'000	51'063'000.-
Marge d'autofinancement cumulées	(13'365'000.-)	(6'897'000.-)	137'290.-	5'930'000.-	16'845'000.-
Investissements	60'459'000.-	60'459'000.-	60'459'000.-	60'459'000.-	60'459'000.-
Dettes	56'020'000.-	56'020'000.-	56'020'000.-	56'020'000.-	56'020'000.-
Solde net péréquation	16'110'000.-	15'904'000.-	15'419'500.-	15'155'000.-	12'258'000.-
Dette nette (- marges autof. Cumulée)	(69'385'000.-)	(62'917'054.-)	55'882'000.-	50'089'000.-	39'174'000.-
Comparaisons des résultats à l'horizon 2019 La péréquation ne varie pas beaucoup entre les taux de 59,5% et 68 % (moyenne cantonale 68,7% en 2013) avec un taux de 79% la facture sociale et la péréquation diminue					

Il présente ensuite des tableaux de visualisation de l'augmentation de la charge fiscale pour divers groupes de contribuables.

Il termine en assurant qu'il comprend que la décision à prendre est très difficile, qu'au-delà du cadre fiscal elle est politique, et que son travail d'information au moyen d'une planification aboutie a été fait (projections, travaux achevés). Il convient à présent de s'assurer que la commune puisse continuer à fonctionner et à offrir à ses citoyens l'ensemble des prestations qu'ils demandent. Il y a 10 ans la Municipalité de Rolle avait requis une hausse de 2,5 pts d'impôts, le Conseil communal avait été d'accord mais un référendum avait été lancé avec pour conséquence un vote en date du 27 février 2005. Dans un courrier adressé à la population, la Municipalité d'alors avait déjà évoqué une liste de projets qui devaient être concrétisés «agrandissement des écoles primaires et secondaires, structures d'accueil pour la petite enfance, aménagement d'une déchetterie, réfection totale de la Grand-Rue, mise en séparatif des eaux claires et eaux usées de plusieurs quartiers, réfection et agrandissement du Port Ouest, nouvelle caserne pour les pompiers – élément de sécurité – totalisant plus de 50 mios d'investissement». Il est vrai qu'au début de la législature en 2011 les finances communales étaient saines et les dettes avaient été remboursées depuis une dizaine d'années, mais les chantiers se font et se réalisent aujourd'hui pour un ensemble d'investissements d'une somme d'environ 60 mios. Le syndic conclut en attirant l'attention des conseillers sur le fait qu'ils ont reçu toutes les données qui pouvaient leur être fournies, qu'ils ont donc toutes les cartes en main pour prendre une décision, et il espère qu'ils ne mettront pas le problème sous le tapis ainsi que l'a fait la commission des finances. Si le préavis n'est pas accepté il ne fera pas surface l'année prochaine, et c'est la Municipalité de la législature suivante qui devra prendre des décisions



car il n'y aura plus de marge de manœuvre, sachant qu'en 2019 la marge d'autofinancement sera certainement négative.

M. Schatzmann ne tient pas à se prononcer sur le fond mais plutôt sur la forme, car il veut faire part de son irritation et de son indignation. Il avait cru comprendre, peut-être un peu naïvement, que les membres de ce Conseil étaient tenus à un devoir de réserve quant à l'ordre du jour des séances. Quelle ne fut pas sa surprise de voir étalés dans la presse, à l'initiative de surcroît d'un chef de groupe, des propos sans retenue anticipant les débats de ce soir. Comment comprendre une telle démarche... il y a surtout perçu une tentative à peine déguisée d'exercer par avance une forte pression sur la Municipalité en général et sur le syndic en particulier, ainsi qu'une démarche futile et prématurée à caractère électoraliste. Il préfère prendre en compte l'excellent travail de la Municipalité in corpore durant cette législature et il souhaite vivement qu'ils continuent ainsi jusqu'au terme de leur mandat. Leur investissement personnel n'est pas à remettre en cause et reste digne d'éloges. Place à présent au vrai débat dans le respect des opinions et des différences de chacun.

M. Micello s'exprime au nom du groupe PLR dont l'avis est en parfaite concordance avec celui de la Cofin. Les membres rejettent donc les conclusions du préavis.

M. Roland, au nom du groupe Vert Libéral, rejoint les propos de M. Micello et les membres voteront également contre les conclusions du préavis.

Mme Rea annonce que les membres du groupe UDC rejettent également les conclusions du préavis.

M. Bréchon en tant que chef du groupe socialiste précise qu'aucune consigne de vote n'a été donnée aux membres du parti. En son nom, il explique qu'il rêve que le taux rollois rejoigne un jour celui de la moyenne cantonale... et votera en faveur des conclusions du préavis.

Mme Fries a lu le rapport de la Cofin avec beaucoup d'application mais des phrases du rapport l'interpellent et elle désire qu'on lui explique pourquoi le besoin effectif d'augmenter les impôts n'est pas avéré, et pourquoi l'augmentation demandée ne vise aucun but précis, alors que le syndic a expliqué que l'on a des investissements colossaux à faire.

M. Barras revient sur les propos du syndic qu'il remercie pour la clarté de ses explications. Le syndic a parlé de l'importance de la marge d'autofinancement qui est déterminante pour les investissements et le remboursement des dettes et il a par ailleurs dit que les investissements coûtent et qu'il faut les financer. Ces propos rejoignent les conclusions des rapports de la Cofin des trois dernières années qui rendaient les conseillers attentifs à cette marge d'autofinancement. Il observe quand même que dans les mêmes rapports de la Cofin il est demandé de la rigueur dans la tenue des charges alors qu'elles ne cessent d'augmenter; il y a là quelque chose d'essentiel à faire. La Cofin s'est véritablement posé la question de l'opportunité d'augmenter les impôts; il y a eu discussion avec le syndic au sujet des éléments présentés ce soir, différentes variantes ont été posées, des réflexions ont été menées et finalement les conclusions des membres de la Cofin ne sont pas les mêmes que celles du syndic, à une large majorité. En s'étant plongés dans le détail de la question, ces membres n'ont pas réussi à être convaincus. C'est pour cette raison qu'ils ont estimé que ce n'était pas encore le bon moment pour augmenter les impôts.

Mme Beck, en tant que membre minoritaire de la Cofin, aimerait indiquer que la réflexion des deux membres minoritaires allait dans le sens de la prévention à laquelle pense le syndic pour pouvoir continuer à mener une politique active pour l'ensemble de la population communale, sans risquer de se trouver dans un attentisme qui a prévalu durant trop d'années. Le montant représenté par cette augmentation d'imposition reste des plus raisonnable, ne met en péril ni les petits ni les grands revenus pour des services publics attendus par la population.

M. Lecoultre se souvient que la droite a toujours été très éprise d'économies et ces dernières années il y a plusieurs cas où la commune a fait des économies sur des sujets très précis, par exemple le giratoire de la plage – refusé par le Conseil communal une première fois, puis construit, mais à quel prix. Également le passage sous voie de Rodéo; la planification prévoyait des travaux d'un seul tenant, quelqu'un a proposé de les scinder, et finalement ce passage n'a pas donné lieu à des



économies plusieurs années plus tard. Egalement l'exemple du Martinet D. On remarque que si le capitalisme moderne a inventé la croissance négative, on peut penser que les conseillers de la droite ont inventé le concept des économies négatives. C'est pourquoi il estime que par rapport à l'avenir il faut accepter cette augmentation d'impôts.

M. Nicolo fait appel au passé et rappelle que le patrimoine rollois a été vendu pour assainir les finances communales. A présent il n'y a plus de patrimoine à disposition et des investissements sont à faire et à prévoir. Les futurs municipaux et conseillers devront prendre la suite avec les cartes qu'ils auront alors en main par rapport à nos décisions d'aujourd'hui.

M. Micello rappelle aux conseillers de gauche qu'il y a un rapport de la Cofin qui est assez clair, et que l'esprit de ce rapport correspond à celui des conseillers de droite qui sont en accord avec ses conclusions.

M. Nicolo pense au futur et pas seulement au présent. Pourquoi serait-ce à nos enfants de payer le prix de notre manque d'anticipation?

Le président clôt la discussion et passe au vote qui montre que le préavis est refusé par 31 voix contre et 18 voix pour.

7. Réponse de la Municipalité à la question de M. Nicolas Walter demandant la gratuité de la 1^{ère} heure de stationnement sur les parkings payants de la commune de Rolle.

Le président précise en préambule qu'il a été répondu à cette question au conseil du 17 juin dernier dans les communications municipales par un refus d'entrer en matière, puis il ouvre la discussion sur cet objet. La présidente en fonction lors de ce conseil a proposé de l'aborder lors d'un prochain conseil, et ce soir il est donc fait suite à cette proposition.

Mme Tecon s'est étonnée de retrouver cet objet à l'ordre du jour car effectivement, dans l'historique, M. Walter pose cette question dans les divers durant le conseil du mois de mai 2014, question à laquelle il est répondu à la séance suivante dans les communications municipales. Cette réponse ne concerne donc ni un postulat ni une interpellation et elle peut être considérée comme une réponse directe à une question issue des « divers et propositions individuelles ». Il est donc étonnant de voir réapparaître ce sujet même si cela ne lui pose pas de problème, quoique selon le résultat de la discussion le problème risque de se poser car elle n'est pas sûre de vouloir entrer en matière.

Le président est donc face à une promesse faite suite à une demande d'ouvrir la discussion sur le sujet, et pense qu'il n'est pas hors de propos de discuter sur une question, sans qu'elle ait été posée sous forme d'interpellation.

Mme Tecon estime quant à elle que le Conseil n'a pas à accepter ou refuser une communication municipale, même s'il est intéressant de recueillir l'avis des conseillers. A l'avenir, les réponses fournies par la Municipalité seront peut-être moins étayées si elles donnent chaque fois lieu à des débats supplémentaires.

Le président estime qu'il n'est pas contraire au règlement de se prononcer. Si le Conseil ne désire pas répondre à cette question, il est tout à fait libre et il écoute les conseillers à ce sujet.

M. Bréchon abonde dans le sens de Mme Tecon car on aurait pu en discuter si cela avait été une interpellation qui induit une réponse mais la réponse à une question n'a pas à être débattue, et donc une réponse n'a pas à être votée.

M. Micello rejoint M. Bréchon car si un «questionnaire» n'est pas satisfait de la réponse de la Municipalité, il peut poursuivre avec un postulat ou une motion.

Le président ferme le sujet pour passer au point suivant.



8. Postulat de M. Christian Hochstrasser: traçage d'une ligne sécuritaire sur le long de la rue Promenade John-Berney.

M. Petit prend la parole au nom de M. Hochstrasser absent, et présente le postulat. Il est difficile de savoir où se placer pour marcher le long de cette petite promenade; s'il faut raser le mur, marcher au milieu de la chaussée, ou du côté des voitures.... C'est dans ce contexte et soucieux du bien-être et de la sécurité des piétons que la Municipalité est invitée à étudier le traçage d'une ligne de sécurité.

Le président demande à M. Petit de se prononcer sur la transformation de ce postulat en interpellation étant donné que le postulat représente une étude approfondie.

Mme Tecon, pour le traçage d'une ligne jaune explique que la Municipalité ne va pas entamer une étude détaillée et compliquée; cette dernière n'a d'ailleurs pas de problème avec ce postulat et en profite pour rappeler que les places utilisées par les véhicules ne sont pas des places de parc mais sont devenues telles par habitude et *modus vivendi*. Les riverains et les commerçants risquent de ne pas être très satisfaits de la suppression de ces « non-places de parc », mais au nom de la sécurité des enfants, poussettes et personnes âgées, la Municipalité va volontiers étudier la possibilité de tracer une ligne jaune qui va d'ailleurs rapporter de l'argent à la commune, puisque les automobilistes devront parquer sur des zones payantes...

M. Veyrassat, qui réside à la promenade John-Berney, estime qu'il ne devrait pas prendre la parole étant juge et partie, mais le fait quand même car l'idée d'une ligne sécuritaire lui paraît très contestable, notamment puisqu'elle supprimerait les places de stationnement le long du mur. En revanche, ce qui pourrait être étudié est une limitation à 30 km/h.

Mme Rea propose de reporter le traitement de ce postulat à la prochaine séance afin que M. Hochstrasser puisse se prononcer lui-même sur la transformation du postulat en interpellation. Ce n'est pas correct d'accepter ou de refuser à sa place.

M. Peter indique que le postulat est inscrit à l'ordre du jour de la présente séance et estime qu'il doit être voté ce soir même, M. Hochstrasser étant remplacé par M. Petit.

M. Micello estime qu'il faut aller dans l'ordre des propositions et que le Conseil doit tout d'abord se prononcer sur la proposition de Mme Rea.

Le président fait alors voter sur la proposition de Mme Rea de reporter au prochain conseil le traitement de ce postulat. Le résultat du vote est que ce postulat est reporté au prochain conseil par 23 oui, 2 non, 12 abstentions.

9. Association intercommunales – Informations par les délégués.

M. Charmillot informe au sujet de l'ASPAIRE. Le conseil intercommunal s'est réuni le 17 septembre dernier et a pris deux décisions importantes. La première est d'octroyer au comité de direction de l'ASPAIRE un crédit de Fr. 865'500.- pour le financement du crédit d'étude du bâtiment du Martinet E et de la cantine-restaurant scolaire. La deuxième décision est d'octroyer au comité de direction de l'ASPAIRE un crédit de 25'734'000.- pour le rachat du bâtiment du Martinet D et de son mobilier. Information a été donnée lors de cette séance que pour le projet de Gilly la convocation de la Cour de droit administratif et public qui entendra les parties sur place était encore attendue. En avril 2015, on devrait savoir si le règlement lié au plan d'affectation de la zone à construire est admis ou non. La procédure est encore longue...

10. Propositions individuelles et divers.

Mme Rea fait remarquer qu'en page 9 de la dernière édition de l'Echo rolllois, que chaque conseiller a certainement reçu, se trouve un article sur la sécurité publique. Elle demande aux conseillers de se souvenir que M. Hochstrasser a déposé un postulat relatif à la sécurité en ville de Rolle, postulat rejeté. Elle-même avait également déposé un postulat relatif à la sécurité en gare de Rolle, postulat



rejeté. Ils avaient tous deux souligné le manque de sécurité à Rolle. C'est pourquoi le groupe UDC remercie la Municipale Mme Tecon de cet article et se réjouit de son futur soutien.

M. Peter revient sur la situation et la destinée de «la Débridée» et des abattoirs. Qu'en est-il de leur situation à ce jour?

Mme Byrne Garelli informe que le dernier candidat-repreneur pour la Débridée s'est désisté. Cela fait donc 2 ans que la perle rare pour l'exploitation de cet endroit est recherchée pour toucher un loyer et amortir les éventuels investissements. Rendez-vous est pris le 3 novembre avec Cogestim afin de discuter du patrimoine de la commune et peut-être y aura-t-il une proposition pour la Débridée à ce moment-là. Au vu des finances communales, cet endroit n'est pas une priorité pour l'instant sans un bon potentiel de location en prévision. Pour les abattoirs, une éventuelle solution se dessine du côté d'Aubonne, des pourparlers sont en cours. La Municipalité a procédé à une étude détaillée de la capacité du site à continuer à accueillir les abattoirs ainsi qu'un futur bâtiment de la voirie et une éventuelle extension de la déchetterie au vu de l'augmentation de la population, mais ce ne sera pas possible et les recherches continuent pour trouver un site à l'extérieur de Rolle. La Municipalité a donné le maximum de soutien possible et va poursuivre dans cette voie.

Le syndic a lu avec beaucoup d'intérêt les articles parus dans les journaux sur l'augmentation des impôts, dont un a retenu son attention. Il s'agit d'un courrier des lecteurs dans le quotidien «24 Heures» intitulé «Quand le cauchemar devient réalité», écrit par M. Jean-Pierre Roland – chef de groupe Vert Libéral rollois. Il cite: «La Municipalité aurait ainsi dû renoncer à sa très confortable augmentation de salaire qu'elle s'est octroyée, à l'engagement massif de personnel communal ainsi qu'à un train de vie dispendieux qu'elle a mené durant 3 ans. Il est donc grand temps que soit sonnée la fin de la récréation et que nos dirigeants réalisent que le contribuable rollois n'est pas un citron que l'on peut presser indéfiniment». Il tient à revenir sur «les très confortables augmentations de salaire que la Municipalité s'est octroyées» et rappelle à ce Conseil que en principe et selon l'usage, la Municipalité sortante présente au Conseil avant la fin de la législature les nouvelles vacations et salaires de la Municipalité future, qu'à la fin de la dernière législature le traitement de ce point avait été retiré lors d'un conseil et que lui-même et la nouvelle Municipalité se sont retrouvés avec la patate chaude à présenter lors de leur premier conseil. Son souvenir est que cela n'a pas été tout seul, que les jetons de présence qui sont censés revenir aux municipaux qui participent à de nombreuses séances de conseils intercommunaux et d'associations afin de défendre les intérêts de la ville de Rolle, ont été refusés par le Conseil aux Municipaux qui doivent désormais les rendre à la commune. Dans les comptes 2013, cette ristourne de jetons de présence représente Fr. 42'125.- rendus par les Municipaux à la collectivité publique. A un taux de Fr. 40.-/h, il s'agit de 1'053 heures de travail. Il va de soi que les séances doivent être préparées par la lecture et la préparation de documents et que le nombre d'heures induites est beaucoup plus élevé que les 1'053 heures décomptées. On a parlé des points d'impôts tout à l'heure et vu que le point moyen communal est de Fr. 61.- environ, ce qui est rendu représente 690 points, donc 12 fois ce qu'une personne paierait avec un salaire brut de Fr. 100'000.-. Il conclut en précisant qu'il juge l'article mentionné plus haut comme étant parfaitement malhonnête, qu'il est vraiment fâché à ce propos et qu'il tient à le faire savoir devant ce Conseil.

Mme Schmutz remercie la Municipalité pour l'initiative qu'elle a prise, il y a déjà quelques mois, d'avoir mandaté la Fondation Espérance pour aller chercher les déchets auprès des personnes âgées ou non mobiles ou non motorisées. Ce service est d'une grande aide pour de nombreuses personnes et leur permet de ne pas être dépendantes de tiers. Publicité devrait être faite pour ces jeunes gens de la Fondation de l'Espérance qui font un gros travail, qui le font bien et qui peuvent ainsi trouver un moyen de s'intégrer auprès de la population rolloise.

Le président clôt la séance à 21h55 et donne rendez-vous aux conseillers le 4 novembre à 20h00.


Laurent THEODORE
Président

Au nom du Conseil communal




Violaine CHERPILLOD
Secrétaire